

## CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 27 OCTOBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures et trente minutes,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-et-un octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU, Président.

Date d'affichage de la convocation : 21 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17  
Quorum : 9

Étaient présents (13) : Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Béatrice GOIN-BESSON – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient absents excusés (3) : Anthony BONNET – Catherine PIOT – Isabelle RIVIERE

Étaient absentes (1) : Marie-Paule BADREAU

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaires – Lisa VIOLLEAU, Coordinatrice des services médico-sociaux – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

### Délibération N°DELCIAS\_22\_052

### Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il revient au conseil d'administration de voter le tableau des emplois nécessaire au fonctionnement des services. Ainsi ce qui suit :

Affectation	Suppression de poste	Création de poste	Date d'effet
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>			
EHPAD multisite centre	<u>4 postes</u> <b>Agent social (Cat. C)</b> Temps non complet (3 x 0,8 ETP et 1 x 0,6 ETP)	<u>4 postes</u> <b>Aide-soignant (Cat. B)</b> Temps non complet (3 x 0,8 ETP et 1 x 0,6 ETP)	01/01/2023
EHPAD Multisite centre et ouest		<u>1 poste</u> <b>Infirmier en soins généraux (Cat. A)</b> Temps complet	01/12/2022

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Crée et supprime les postes ci-dessus listés,
- Pour les postes ouverts sur plusieurs grades, dit que le tableau des effectifs retiendra le grade des candidats retenus à l'issue des procédures de recrutement,
- Autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels si la recherche de fonctionnaires s'avère infructueuse,
- Autorise Monsieur le Président, le cas échéant, à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de sa qualification et de son expérience, sans pouvoir dépasser l'indice brut afférant au 8<sup>ème</sup> échelon du grade retenu,
- Autorise l'inscription des dépenses concernées aux crédits prévus à cet effet au budget.

Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée





## CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 27 OCTOBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures et trente minutes,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-et-un octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU, Président.

Date d'affichage de la convocation : 21 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17  
Quorum : 9

Étaient présents (13) : Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Béatrice GOIN-BESSON – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient absents excusés (3) : Anthony BONNET – Catherine PIOT – Isabelle RIVIERE

Étaient absentes (1) : Marie-Paule BADREAU

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaires – Lisa VIOLLEAU, Coordinatrice des services médico-sociaux – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

---

### Délibération N°DELCIAS\_22\_053

#### Tableau des effectifs – secteur Ouest

---

Monsieur le Président informe que dans un souci de lisibilité des effectifs et de lien avec les finances autorisées, un nouveau tableau des effectifs pour le secteur Ouest, à savoir les résidences Martial Caillaud à L'Herbergement et L'Arbrasève à Rocheservière, est présenté.

Monsieur le Président explique qu'il convient de fixer le tableau des effectifs – secteur Ouest, pour l'exercice 2022.

Ainsi qu'il suit :

**EMPLOIS PERMANENTS POURVUS EHPAD et EHPAA ARBRASEVE & MC**

Filières/Grades	Catégorie	emplois permanents ouverts	Titulaires			Contractuels			Temps effectif occupé emplois permanents	Temps effectif total occupé et ouvert	Total par poste
			temps complet	temps non complet	temps effectif occupé	temps complet	temps non complet	temps effectif occupé			
<b>Filière médico-sociale</b>											
Médecin 2ème CI	A	0,4	0	0	0	0	0	0	0	0,4	0,4
Infirmier en soins généraux	A		1,8	0,8	2,6	0	0	0	2,6	2,6	9,31
Infirmier en soins généraux CI normale	A		3	0,46	3,46	0	0,45	0,45	3,91	3,91	
Infirmier soins généraux HCI	A		2	0	2	0	0	0	2	2	
Infirmier de classe supérieure	B		0,8	0	0,8	0	0	0	0,8	0,8	
Psychologue territorial CI normale	A		0	0,7	0,7	0	0	0	0,7	0,7	0,7
Ergothérapeute	A	0,2	0	0	0	0	0	0	0	0,2	0,2
Aide soignant territorial CI normale	B	2	4,4	0,5	4,9	0	0	0	4,9	6,9	34,92
Aide soignant territorial CI supérieure	B		9,9	0,91	10,81	0	0	0	10,81	10,81	
Agent social principal 2ème CI	B		0	0	0	0	0	0	0	0	
Auxiliaire de soins principal 2ème CI	C		6,51	0	6,51	4,8	0	4,8	11,31	11,31	
Auxiliaire de soins principal 1ère CI	C		5,9	0	5,9	0	0	0	5,9	5,9	39,18
Agent social principal 2ème CI	C		6,25	2,04	8,29	0	0	0	8,29	8,29	
Agent social	C		20,12	8,77	28,89	2	0	2	30,89	30,89	
<b>Filière technique</b>											
Adjoint technique principal 1ère CI	C		1	0	1	0	0	0	1	1	1
<b>Filière animation</b>											
Animateur	C		1		1			0	1	1	2,2
Adjt animation	C		0	1,2	1,2	0	0	0	1,2	1,2	
<b>Filière administrative</b>											
Adjt administratif	C		1,9	0,46	2,36	0	0	0	2,36	2,36	2,36
<b>TOTAL</b>		<b>2,6</b>	<b>64,58</b>	<b>15,84</b>	<b>80,42</b>	<b>6,8</b>	<b>0,45</b>	<b>7,25</b>	<b>87,67</b>	<b>90,27</b>	<b>90,3</b>

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
 Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
 A l'unanimité,

- Arrête le tableau des effectifs 2022 présenté pour le secteur Ouest, pour les résidences Martial Caillaud à L'Herbergement et L'Arbraseve à Rocheservière

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glonette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

## CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 27 OCTOBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures et trente minutes,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-et-un octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU, Président.

Date d'affichage de la convocation : 21 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17  
Quorum : 9

Étaient présents (13) : Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Béatrice GOIN-BESSON – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient absents excusés (3) : Anthony BONNET – Catherine PIOT – Isabelle RIVIERE

Étaient absentes (1) : Marie-Paule BADREAU

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaires – Lisa VIOLLEAU, Coordinatrice des services médico-sociaux – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

### Délibération N°DELCIAS\_22\_055

#### Décisions modificatives

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits des budgets afin de prendre en compte de nouvelles dépenses et recettes.

#### BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
64111	Rémunération principale	41 000,00 €	
70848	Mise à disposition personnel autres organismes		14 350,00 €
7788	Autres produits exceptionnels		26 650,00 €
Total Section de fonctionnement		41 000,00 €	41 000,00 €

#### BUDGET ANNEXE « CUISINE PARTAGEE »

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
60623	Alimentation	110 000,00 €	
64111	Rémunération principale	40 000,00 €	
7788	Autres produits exceptionnels		150 000,00 €
Total Section de fonctionnement		150 000,00 €	150 000,00 €

#### BUDGET ANNEXE « PORTAGE DE REPAS »

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
6218	Autre personnel extérieur	3 000,00 €	
6288	Autres services extérieurs	7 000,00 €	
7588	Autres produits de gestion courante		10 000,00 €
Total Section de fonctionnement		10 000,00 €	10 000,00 €

Envoyé en préfecture le 07/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Publié le **08 NOV. 2022**

ID : 085-200073922-20221027-DELCIAS\_22\_055-DE

**BUDGET ANNEXE « RESIDENCE AUTONOMIE OXALIS »**

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
64111	Rémunération principale	35 000,00 €	
6282	Frais alimentation extérieure	4 000,00 €	
7548	Autres remboursements de frais		2 000,00 €
778	Autres produits exceptionnels		37 000,00 €
<b>Total Section de fonctionnement</b>		<b>39 000,00 €</b>	<b>39 000,00 €</b>
2135	Installations générales et agencements	4 000,00 €	
1641	Emprunts		4 000,00 €
<b>Total Section d'investissement</b>		<b>4 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>

**BUDGET ANNEXE « RESIDENCES NON MEDICALISEES »**

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
6132	Locations immobilières	- 172 780,00 €	
6287	Remboursements de frais	172 780,00 €	
<b>Total Section de fonctionnement</b>		<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

**BUDGET ANNEXE « EHPAD MULTISITE SECTEUR MONTAIGU »**

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
60611 (H)	Eau et assainissement	4 000,00 €	
60612 (H)	Electricité	46 000,00 €	
60622 (H)	Produits d'entretien	4 000,00 €	
6132 (H)	Locations immobilières	-583 199,00 €	
6282 (H)	Prestation d'alimentation à l'extérieur	190 000,00 €	
6287 (H)	Remboursement de frais	583 199,00 €	
64111 (H)	Rémunération principale	34 488,00 €	
6419 (H)	Remboursement sur rémunération		25 000,00 €
778 (H)	Autres produits exceptionnels		253 488,00 €
<b>Total Hébergement</b>		<b>278 488,00 €</b>	<b>278 488,00 €</b>
60612 (D)	Electricité	10 000,00 €	
60622 (D)	Produits d'entretien	2 000,00 €	
6281 (D)	Prestation blanchissage	7 000,00 €	
64111 (D)	Rémunération principale	130 000,00 €	
6419 (D)	Remboursements sur rémunérations		50 000,00 €
73532 (D)	Usagers - dépendance		25 000,00 €
778 (D)	Autres produits exceptionnels		74 000,00 €
<b>Total Dépendance</b>		<b>149 000,00 €</b>	<b>149 000,00 €</b>
<b>Total Section de fonctionnement</b>		<b>427 488,00 €</b>	<b>427 488,00 €</b>

**BUDGET ANNEXE « EHPAD MULTISITE SECTEUR ROCHESERVIERE »**

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
60611 (H)	Eau et assainissement	8 000,00 €	
60612 (H)	Electricité	128 000,00 €	
60622 (H)	Produit d'entretien	8 000,00 €	
60624 (H)	Fourniture administrative	3 000,00 €	
606268 (H)	Fourniture hôtelière	4 000,00 €	
6063 (H)	Alimentation	76 500,00 €	
64111 (H)	Rémunération principale	128 917,00 €	
61558 (H)	Entretien et maintenance	30 000,00 €	
6419 (H)	Remboursement sur rémunération		30 000,00 €
778 (H)	Autres produits exceptionnels		356 417,00 €
<b>Total Hébergement</b>		<b>386 417,00 €</b>	<b>386 417,00 €</b>
60222 (D)	Produits d'entretien	5 000,00 €	
606261	Protection, produits absorbants	13 000,00 €	
6281	Prestation de blanchissage	15 000,00 €	
64111 (D)	Rémunération principale	192 130,00 €	
6419 (D)	Remboursements sur rémunérations		35 000,00 €
778 (D)	Autres produits exceptionnels		190 130,00 €
<b>Total Dépendance</b>		<b>225 130,00 €</b>	<b>225 130,00 €</b>
<b>Total Section de fonctionnement</b>		<b>611 547,00 €</b>	<b>611 547,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 07/11/2022

Reçu en préfecture le 07/11/2022

Publié le **08 NOV. 2022** SLO

ID : 085-200073922-20221027-DELCIAS\_22\_055-DE

### **BUDGET ANNEXE « EHPA »**

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
60612	Electricité	15 000,00 €	
6287	Remboursement de frais	7 000,00 €	
64111	Rémunération principale	35 000,00 €	
7388	Autres		15 000,00 €
7087	Remboursement de frais par budget annexe		32 000,00 €
778	Autres produits exceptionnels		10 000,00 €
		<b>57 000,00 €</b>	<b>57 000,00 €</b>

### **BUDGET ANNEXE « UPR »**

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
60623	Alimentation	60 000,00 €	
62878	Remboursement de frais	20 000,00 €	
706	Prestation de service portage		30 000,00 €
70872	Remboursement par budget annexe		30 000,00 €
7788	Autres produits exceptionnels		20 000,00 €
		<b>80 000,00 €</b>	<b>80 000,00 €</b>

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Vote les décisions modificatives des budgets telles que présentées ci-dessus.

Fait à Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*





## CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 27 OCTOBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures et trente minutes,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-et-un octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU, Président.

Date d'affichage de la convocation : 21 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17  
Quorum : 9

Étaient présents (13) : Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Béatrice GOIN-BESSON – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient absents excusés (3) : Anthony BONNET – Catherine PIOT – Isabelle RIVIERE

Étaient absentes (1) : Marie-Paule BADREAU

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaires – Lisa VIOLLEAU, Coordinatrice des services médico-sociaux – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

### Délibération N°DELCIAS\_22\_056

### Simplification de la structuration des budgets du CIAS

Monsieur le Président informe l'assemblée que, dans un souci de lisibilité budgétaire et d'optimisation de l'architecture budgétaire, il est proposé d'intégrer les budgets annexes Cuisines Partagées, Unité de Production de Repas et Portage de repas au sein du budget principal du CIAS.

Une comptabilité analytique permettra néanmoins un suivi par activité.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Clôture le budget annexe Cuisines Partagées au 31 décembre 2022,
- Clôture le budget annexe Unité de Production de Repas au 31 décembre 2022,
- Clôture le budget annexe Portage de repas au 31 décembre 2022,
- Acte l'intégration des activités Cuisines Partagées, Unité de Production de Repas et Portage de repas au 1<sup>er</sup> janvier 2023 au sein du budget principal,
- Transfère, le cas échéant, les actifs et passifs des budgets annexes Cuisines Partagées, Unité de Production de Repas et Portage de repas constatés au 31 décembre 2022 au budget principal,
- Reconduit, le cas échéant, les régies d'avances et de recettes à l'identique.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chéreau  
Date de signature : 07/11/2022  
Qualité : Président du CIAS Terres  
de Montaigu



Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification



## CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 27 OCTOBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures et trente minutes,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-et-un octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU, Président.

Date d'affichage de la convocation : 21 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Étaient présents (13) : Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Béatrice GOIN-BESSON – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient absents excusés (3) : Anthony BONNET – Catherine PIOT – Isabelle RIVIERE

Étaient absentes (1) : Marie-Paule BADREAU

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaires – Lisa VIOLLEAU, Coordinatrice des services médico-sociaux – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

### Délibération N°DELCIAS\_22\_057

### Propositions budgétaires primitives 2023

Monsieur le Président expose au conseil les propositions budgétaires des budgets annexes :

- EHPAD multisite secteur Ouest pour la partie hébergement, dépendance et soin,
- EHPAD multisite secteur centre pour la partie hébergement, dépendance et soin,
- SSIAD (Service de Soins Infirmiers A domicile)

Sont présentés les propositions de prix de journées soumis aux autorités de tarification que sont le Conseil Départemental de la Vendée et l'Agence Régionale de Santé.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Approuve les propositions budgétaires pour les budgets annexes soumis à l'approbation des autorités de tarification (ARS et/ou Conseil Départemental), du CIAS Terres de Montaigu, ainsi que les propositions tarifaires qui en découlent, telles que présentées en séance,
- Charge Monsieur le Président de soumettre ces propositions à la Direction de la solidarité et de la famille du Conseil Départemental de la Vendée et l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification





## CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 27 OCTOBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures et trente minutes,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-et-un octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU, Président.

Date d'affichage de la convocation : 21 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17  
Quorum : 9

Étaient présents (13) : Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Béatrice GOIN-BESSON – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient absents excusés (3) : Anthony BONNET – Catherine PIOT – Isabelle RIVIERE

Étaient absentes (1) : Marie-Paule BADREAU

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaires – Lisa VIOLLEAU, Coordinatrice des services médico-sociaux – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

### Délibération N°DELCIAS\_22\_058

#### Contrat de livraison de repas à domicile en liaison chaude

Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité de mettre en place un contrat engageant la collectivité et les bénéficiaires dans le cadre de la prestation du portage de repas.

Ce document rappelle les conditions d'accès à ce service et les obligations du CIAS et harmonise les pratiques (production des repas, contenu de la valisette, gestion des dossiers, facturation, ...).

Monsieur le Président informe que suite à la décision du Conseil d'administration du CIAS de demander l'agrément service à la personne, la collectivité a obtenu l'agrément. Le contrat comporte les mentions légales.

Monsieur le Président donne lecture du contrat type de livraison de repas à domicile en liaison chaude pour les personnes résidant sur le territoire de la Communauté d'agglomération et celui pour les personnes résidant en dehors de la Communauté d'agglomération, joints à la présente délibération.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à mettre en place le contrat de livraison de repas à domicile en liaison chaude, avec les bénéficiaires du service résidant sur et en dehors du territoire de la Communauté d'agglomération
- Autorise Monsieur le Président à les signer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chéreau,  
Date de signature : 07/11/2022  
Qualité : Président du CIAS Terres  
de Montaigu





## CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 27 OCTOBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures et trente minutes,

Les membres du Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le vingt-et-un octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU, Président.

Date d'affichage de la convocation : 21 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Quorum : 9

Étaient présents (13) : Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Marie-Hélène FAVREAU – Béatrice GOIN-BESSON – Cécilia GRENET – Madeleine GUITTET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Dominique LANSON – Jacqueline RAUTUREAU – Daniel ROUSSEAU

Étaient absents excusés (3) : Anthony BONNET – Catherine PIOT – Isabelle RIVIERE

Étaient absentes (1) : Marie-Paule BADREAU

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Chrystelle LERSTEAU, Coordinatrice des affaires administratives et budgétaires – Lisa VIOLLEAU, Coordinatrice des services médico-sociaux – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

### Délibération N°DELCIAS\_22\_059

#### Tarif du service Portage de repas

Monsieur le Président informe l'assemblée des différences de facturation concernant la livraison des repas selon les sites de production. Il convient d'harmoniser ce tarif pour proposer un coût identique à l'ensemble des bénéficiaires sur le territoire.

L'objectif étant de définir un prix intermédiaire comparé aux prestataires concurrents sur le territoire tout en valorisant la qualité des repas livrés en liaison chaude, mais également de tendre vers l'équilibre financier du service.

Pour répondre à la demande des usagers, deux formules seront proposées (avec et sans potage) et les coûts de livraison et de production de repas sont définis et différenciés.

Monsieur le Président propose d'appliquer les tarifs suivants :

Formule		Tarif		
		Tarif global	Dont frais de production	Dont frais de livraison
Bénéficiaire résidant du territoire d'agglomération	Sans potage	10,95 €	5,75 €	5,20 €
	Avec potage	11,95 €	6,75 €	5,20 €
Bénéficiaire résidant hors territoire d'agglomération	Sans potage	11,95 €	6,25 €	5,70 €
	Avec potage	12,95 €	7,25 €	5,70 €

L'obtention de la déclaration de la prestation comme Service à la Personne permettra aux usagers de bénéficier d'une réduction de crédit d'impôt à hauteur de 50% des frais de livraison engagés, directement déduits de leur facture afin d'annuler entièrement l'impact de l'augmentation du tarif pour les bénéficiaires du service.

08 NOV 2022

Envoyé en préfecture le 07/11/2022  
Reçu en préfecture le 07/11/2022  
Publié le **08 NOV. 2022** SLO  
ID : 085-200073922-20221027-DELCIAS\_22\_059-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Valide les propositions tarifaires exposées ci-dessus, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 07/11/2022  
Qualité : Président du CIAS Terres  
de Montaigu  


*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*